

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2109

11 novembre 2006

SOMMAIRE

Ancienne EFG S.A., Luxembourg	101215	Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	101186
Antheo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	101210	Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	101189
AV Alzette S.A.	101210	Jet Support Services Europe, S.à r.l., Schifflange	101231
Bermarmol Luxemburgo S.A., Luxembourg	101214	Jobelux S.A.H., Luxembourg	101231
Café d'Fussefall, S.à r.l., Rodange	101224	(La) Joncière Real Estate Partners S.A., Luxembourg	101211
Centre Bourbon S.C., Luxembourg	101203	Lord & Berry International S.A., Luxembourg	101232
(Les) Compagnons du Terroir, S.à r.l., Strassen	101229	Marathon, S.à r.l., Luxembourg	101205
Dexia Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	101194	Marathon, S.à r.l., Luxembourg	101208
E.C.I.L. Bureautique, S.à r.l., Crauthem	101232	Montabor, S.à r.l., Senningerberg	101212
E.F.G. S.A., Luxembourg	101215	Montabor, S.à r.l., Senningerberg	101214
Elco-Servitec S.A., Luxembourg	101215	Morgan Real Estate S.A., Luxembourg	101204
Eurotransports, S.à r.l.	101191	Piaggio Acquisition, S.à r.l., Luxembourg	101230
Everyday Media S.A., Bertrange	101186	Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Luxembourg	101208
eleX alpha S.A., Luxembourg	101215	ProLogis UK LV, S.à r.l., Luxembourg	101195
Felco S.A., Luxembourg	101215	ProLogis UK LVIII, S.à r.l., Luxembourg	101195
Fiduciaire Fidufrance, S.à r.l., Luxembourg	101211	ProLogis UK LXII, S.à r.l., Luxembourg	101195
Flexifund, Sicav, Luxembourg	101186	ProLogis UK LXV, S.à r.l., Luxembourg	101195
Franzoni Group S.A., Luxembourg	101225	ProLogis UK LXXVI, S.à r.l., Luxembourg	101194
Fregenda B.V., S.à r.l., Luxembourg	101203	ProLogis UK LXXXIII, S.à r.l., Luxembourg	101194
Friob Consult S.A., Junglinster	101189	ProLogis UK LXXXIV, S.à r.l., Luxembourg	101193
Gabriella Luxembourg (Erisa 2), S.à r.l., Luxembourg	101229	ProLogis UK LXXXV, S.à r.l., Luxembourg	101196
Gabriella Luxembourg (Erisa 3), S.à r.l., Luxembourg	101230	ProLogis UK LXXXVI, S.à r.l., Luxembourg	101196
Gabriella Luxembourg (Non Erisa), S.à r.l., Luxembourg	101230	ProLogis UK XCVI, S.à r.l., Luxembourg	101193
Gabriella Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	101230	ProLogis UK XLII, S.à r.l., Luxembourg	101203
Go-Soft, S.à r.l., Luxembourg	101231	ProLogis UK XLIII, S.à r.l., Luxembourg	101196
Hipper S.A. - Société Internationale pour la Production d'Énergie Renouvelable, Luxembourg	101228	Prosyne, S.à r.l., Luxembourg	101203
Hipper S.A. - Société Internationale pour la Production d'Énergie Renouvelable, Luxembourg	101227	Sea-Air S.A., Luxembourg-Kirchberg	101196
Ingenicorp S.A., Luxembourg	101228	Sea-Air S.A., Luxembourg-Kirchberg	101198
Insight European RE Roth PropCo, S.à r.l., Luxembourg	101211	Société Pan Européenne d'Assurance-Vie S.A., Luxembourg	101191
		Strategy Fund, Sicav, Luxembourg	101186
		Sweden Dia (Luxembourg) S.A., Luxembourg	101226
		Trevera Holdings, S.à r.l., Luxembourg	101191
		Trevera Holdings, S.à r.l., Luxembourg	101193
		Vienna II, S.à r.l., Luxembourg	101226

101186

EVERYDAY MEDIA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 78.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06304, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104244.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

STRATEGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.023.

Statuts coordonnés en date du 30 août 2006, suite à un acte n° 493 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

(104218.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

FLEXIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.523.

Statuts coordonnés en date du 30 août 2006, suite à un acte n° 494 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

(104223.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

IRONBRIDGE 2003/4 LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 1,615,550.-.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.449.

In the year two thousand and five, on the seventh day of November.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP, a limited partnership under the laws of the United Kingdom, registered as a limited partnership in the United Kingdom under Limited Partnership Act 1907 with number LP 009211, having its registered office at Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by IRONBRIDGE CAPITAL G.P. LIMITED, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Queensgate House PO Box 1093 South Church Street George Town Grand Cayman, Cayman Islands (IC GP), represented by Dwight Dubé, acting in his capacity as director of IC GP, here represented by Mr Peter Bun, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 7, 2005.

Such proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name IRONBRIDGE 2003/4 LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 104.449 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated November 4, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 142 of February 16, 2005. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on September 26, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the share capital of the Company is set at one million six hundred and fifteen thousand five hundred and fifty Euro (EUR 1,615,550.-), represented by 50 Class A Shares, 42,028 Class B Shares, 14,814 Class C Shares, 2,510 Class D Shares, 2,510 Class E Shares, 2,510 Class F Shares, 50 Class G Shares, 50 Class H Shares, 50 Class I Shares, and 50 Class J Shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two million one hundred and twenty thousand Euro (EUR 2,120,000.-) to bring it from its present amount of the one million six hundred and fifteen thousand five hundred and fifty Euro (1,615,550.- EUR) to three million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and fifty Euro (3,735,550.- EUR) by the issuance of forty-two thousand four hundred (42,400) Class D shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing corresponding shares and by the issuance of forty-two thousand four hundred (42,400) Class F shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing corresponding shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed, represented as aforementioned, declares to subscribe for:

- a.- the forty-two thousand four hundred (42,400) Class D shares and to fully pay them up by a contribution in cash of an amount of one million sixty thousand Euro (EUR 1,060,000.-), and
- b.- the forty-two thousand four hundred (42,400) Class F shares and to fully pay them up by a contribution in cash of an amount of one million sixty thousand Euro (EUR 1,060,000.-).

The amount of two million one hundred and twenty thousand Euro (EUR 2,120,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at three million seven hundred and thirty-five thousand five hundred and fifty Euro (EUR 3,735,550.-), represented by 50 Class A Shares, 42,028 Class B Shares, 14,814 Class C Shares, 44,910 Class D Shares, 2,510 Class E Shares, 44,910 Class F Shares, 50 Class G Shares, 50 Class H Shares, 50 Class I Shares, and 50 Class J Shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up, and each share class shall track the performance and returns of certain underlying assets which it tracks.

The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may thus inter alia issue various classes of redeemable convertible tracking bonds, it being specified that each class of bonds shall track and be convertible into the class of shares bearing the same denomination.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office from, L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal to L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately twenty-six thousand Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP, une société en commandite simple, organisée conformément au droit du Royaume-Uni, enregistrée en tant que société en commandite simple au Royaume-Uni régie par la loi de 1907 sur les sociétés en commandite simple sous le numéro LP 009211, ayant son siège social à Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par IRONBRIDGE CAPITAL G.P. LIMITED, une société constituée aux Iles Cayman, ayant son siège social à Queensgate House PO Box 1093 South Church Street George Town Grand Cayman, Cayman Islands (IC GP), représentée par Dwight Dubé, agissant en tant que directeur de IC GP, ici représentée par Monsieur Peter Bun, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 novembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP est le seul associé (l'Associé Unique) de IRONBRIDGE 2003/4 LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 février 2005 sous le numéro 142 (la Société), dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 septembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million six cent quinze mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.615.550,-), représenté par 50 parts sociales de classe A, 42.028 parts sociales de classe B, 14.814 parts sociales de classe C, 2.510 parts sociales de classe D, 2.510 parts sociales de classe E, 2.510 parts sociales de classe F, 50 parts sociales de classe G, 50 parts sociales de classe H, 50 parts sociales de classe I et 50 parts sociales de classe J sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de deux millions cent vingt mille euros (EUR 2.120.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent quinze mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.615.550,-) à trois millions sept cent trente-cinq mille cinq cent cinquante euros (EUR 3.735.550,-) par l'émission de quarante-deux mille quatre cents (42.400) nouvelles parts sociales de classe D d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales correspondantes déjà existantes et par l'émission de quarante-deux mille quatre cents (42.400) nouvelles parts sociales de classe F d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales correspondantes déjà existantes.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire:

a.- les quarante-deux mille quatre cents (42.400) nouvelles parts sociales de classe D et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant d'un million soixante mille euros (EUR 1.060.000,-), et

b.- les quarante-deux mille quatre cents (42.400) nouvelles parts sociales de classe F et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant d'un million soixante mille euros (EUR 1.060.000,-).

La somme de deux millions cent vingt mille euros (EUR 2.120.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à trois millions sept cent trente-cinq mille cinq cent cinquante euros (EUR 3.735.550,-), représenté par 50 parts sociales de classe A, 42.028 parts sociales de classe B, 14.814 parts sociales de classe C, 44.910 parts sociales de classe D, 2.510 parts sociales de classe E, 44.910 parts sociales de classe F, 50 parts sociales de classe G, 50 parts sociales de classe H, 50 parts sociales de classe I et 50 parts sociales de classe J sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et chaque classe de parts évoluera en fonction des résultats et revenus produits par les investissements auxquels elles correspondent.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

La Société pourra, entre autres choses, émettre différentes classes d'obligations en reflet, convertibles remboursables, étant entendu que chaque classe d'obligations devra correspondre et être remboursable dans la classe d'actions portant la même dénomination.»

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société décide de transférer le siège de la société de L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ vingt-six mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Bun, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2005, vol. 433, fol. 94, case 2. – Reçu 21.200 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(106216.3/242/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

IRONBRIDGE 2003/4 LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 104.449.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(106217.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

FRIOB CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R. C. Luxembourg B 74.301.

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRIOB CONSULT S.A., ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74.301, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} février 2000, publié au Mémorial C numéro 373 du 24 mai 2000,

dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001, par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 667 du 30 avril 2002,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2005, publié au Mémorial C numéro 664 du 7 juillet 2005,

et dont le projet de fusion avec la société anonyme de droit luxembourgeois BARRIERE DE L'ALZETTE S.A., avec siège social à L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58.120, a été publié au Mémorial C numéro 375 du 20 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Norbert Friob, industriel, demeurant à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Corrections à apporter au projet de fusion.
 - 2.- Approbation du projet de fusion et des corrections.
 - 3.- Constatation de la réalisation de la fusion avec la société anonyme BARRIERE DE L'ALZETTE S.A.
 - 4.- Augmentation du capital social à concurrence de 115.200,- EUR pour porter de son montant actuel de 1.100.000,- EUR à 1.215.200,- par l'émission de 2.304 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50,- EUR, aux fins de rémunérer les actionnaires de BARRIERE DE L'ALZETTE S.A. de l'apport de leur quote-part dans l'intégralité du patrimoine de l'entité absorbée par fusion, dissoute sans liquidation.
 - 5.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
 - 6.- Décharge à accorder aux organes de la société absorbée.
 - 7.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.
 - 8.- Divers.
- B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

101190

Première résolution

Suite à divers éléments comptables non pris en compte lors de l'élaboration et de la signature du projet de fusion entre les sociétés FRIOB CONSULT S.A. et BARRIERE DE L'ALZETTE S.A., l'assemblée décide à l'unanimité de modifier le point 2) et 3) dudit projet de fusion comme suit:

«2.- Il est prévu que FRIOB CONSULT S.A. absorbe BARRIERE DE L'ALZETTE S.A. au moyen d'une fusion par absorption conformément aux articles 281 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales. Le rapport d'échange des actions s'établit comme suit:

Les propriétaires (minoritaires) d'actions de BARRIERE DE L'ALZETTE S.A. obtiendront 3,66 actions (montant arrondi) de FRIOB CONSULT S.A. en échange d'une action de BARRIERE DE L'ALZETTE S.A.

3.- Dans le cadre de la fusion, le capital de FRIOB CONSULT S.A. sera augmenté de 115.200,- EUR (montant arrondi) par la création de 2.304 nouvelles actions (montant arrondi) de FRIOB CONSULT S.A., émises avec une prime d'émission de 34.091,97 EUR, qui seront remises aux actionnaires minoritaires de BARRIERE DE L'ALZETTE S.A. en échange de leurs actions de BARRIERE DE L'ALZETTE S.A.

Ces actions seront remises aux actionnaires minoritaires de la société absorbée le jour où l'augmentation de capital de FRIOB CONSULT S.A. sera décidée par l'assemblée générale de FRIOB CONSULT S.A. à tenir devant notaire.»

L'assemblée décide que tous les autres points du projet de fusion restent inchangés.

Deuxième résolution

L'assemblée constate qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme FRIOB CONSULT S.A. a fusionné avec la société anonyme BARRIERE DE L'ALZETTE S.A.

L'assemblée approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion tel qu'il a été publié au Mémorial C numéro 375 du 20 février 2006 et modifié par la résolution précédente.

Dès lors la fusion est considérée comme ayant pris effet entre la société absorbée et la société absorbante en date du 31 décembre 2005. A compter de cette date, les opérations de la société absorbée sont considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal pour le compte de la société absorbante, et tous bénéfices ou pertes réalisées par la société absorbée après cette date sont censés réalisés pour le compte de la société absorbante.

Troisième résolution

Dans le cadre de la fusion et conformément aux articles 281 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quinze mille deux cents euros (115.200,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million cent mille euros (1.100.000,- EUR) à un million deux cent quinze mille deux cents euros (1.215.200,- EUR), par l'émission de deux mille trois cent quatre (2.304) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), avec une prime d'émission totale de trente-quatre mille et quatre-vingt-onze virgule quatre-vingt-dix-sept euros (34.091,97 EUR), aux fins de rémunérer les actionnaires minoritaires de la société BARRIERE DE L'ALZETTE S.A. de l'apport de leur quote-part dans l'intégralité du patrimoine de l'entité absorbée par fusion, dissoute sans liquidation par le fait même de la fusion.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent quinze mille deux cents euros (1.215.200,- EUR), représenté par vingt-quatre mille trois cent quatre (24.304) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accorder une décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée, pour l'exercice de leur mandat.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, Ch. Dostert, N. Friob, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2006, vol. 537, fol. 3, case 5. – Reçu 1.492,92 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(106128.3/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

101191

SOCIETE PAN EUROPEENNE D'ASSURANCE-VIE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 34.402.

Mr Mike Ainslie has resigned as director of the Company with effect as at June 30th 2006.

As of then the new board of directors is composed as follows:

- Mr Daniel A. Currie,
- Mrs Carine Feipel,
- Mr Paul W. Kopsky.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

M. Mike Ainslie a démissionné en tant que directeur de la société avec effet au 30 juin 2006.

Depuis lors, le conseil d'administrateur se compose comme suit:

- M. Daniel A. Currie,
- Mme Carine Feipel,
- M. Paul W. Kopsky.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE PAN EUROPEENNE D'ASSURANCE-VIE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104246.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

EUROTRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 49.732.

L'an deux mille six, le 15 février 2005.

1. ARTHUR WELTER TRANSPORT, S.à r.l.

Représentant la partie acheteuse.

2. Monsieur Arthur Welter, administrateur de société, qui possède 750 parts sociales de la société EUROTRANSPORTS, S.à r.l.

Représentant la partie venderesse.

La présente vaut confirmation formelle et irrévocable de l'opération de cession de parts sociales qui s'est effectuée le 15 février 2006, avec effet au 16 février 2006, qui est ci-dessus décrite:

Entre les soussignés:

1. ARTHUR WELTER TRANSPORT, S.à r.l.

2. Monsieur Arthur Welter qui cède 750 parts sociales pour la somme de 900.000,- EUR.

Fait à Leudelange, le 15 février 2005.

A. Welter / ARTHUR WELTER TRANSPORT, S.à r.l.

- / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104339.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

TREVERIA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 112.022.

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of August.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

DAWNAY, DAY TREVERIA PLC, a public limited company formed and existing under the laws of the Isle of Man, registered with the Companies Registry of the Isle of Man Financial Supervision Commission under registration number 114610C and having its registered office at Top Floor, 14 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1JA, here represented by Mrs Delphine André, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Douglas, Isle of Man, under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named person, represented as mentioned above, declares:

I. That DAWNAY, DAY TREVERIA PLC, prenamed, is the sole shareholder of TREVERIA HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 112.022 (the «Company»), incorporated by public deed of the undersigned notary on November 16, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 381 of February 21, 2006;

II. That the capital of the Company is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, entirely subscribed for and fully paid up.

After this had been set forth, the above named sole shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to increase the capital of the Company by an amount of 237,500.- EUR (two hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro) so as to bring it from 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) to 250,000.- EUR (two hundred and fifty thousand Euro) by the issue of 9,500 (nine thousand five hundred) new shares, with a par value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each.

Subscription and payment

The 9,500 (nine thousand five hundred) new shares have all been subscribed for by the existing sole shareholder of the Company and entirely paid up by a cash contribution for an aggregate amount of 237,500.- EUR (two hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro), which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Second resolution

The sole shareholder of the Company decides to subsequently amend article 6 of the current articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase as follows:

«**Art. 6.** The capital is fixed at 250,000.- EUR (two hundred and fifty thousand Euro), represented by 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, entirely subscribed for and fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at four thousand Euro (EUR 4,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le trente et un août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

DAWNAY, DAY TREVERIA PLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant en droit de l'île de Man, inscrite au Companies Registry of the Isle of Man Financial Supervision Commission sous le numéro 114610C et ayant son siège social à Top Floor, 14 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1 JA, représentée par Madame Delphine André, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Douglas, île de Man, sous seing privé.

Laquelle procuration est signée ne varietur par la mandataire de la comparante susnommée et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que:

I. DAWNAY, DAY TREVERIA PLC, susnommé, est l'associé unique de TREVERIA HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.022 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 16 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 381 du 21 février 2006;

II. Le capital de la Société est fixé à 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25.- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de 237.500.- EUR (deux cent trente-sept mille cinq cents euros) pour le porter de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) à 250.000.- EUR (deux cent cinquante mille euros) par l'émission de 9.500 (neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de 25.- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Souscription et libération

Les 9.500 (neuf mille cinq cents) parts sociales nouvelles ont été toutes souscrites par l'associé unique existant de la Société et entièrement libérées par un apport en espèces à concurrence d'un montant total 237.500.- EUR (deux cent trente-sept mille cinq cents euros), qui sont à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts actuels de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 250.000,- EUR (deux cent cinquante mille euros) divisé en 10.000 (dix mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la comparante, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. André, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 53, case 5. – Reçu 2.375 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 septembre 2006.

P. Bettingen.

(104470.3/202/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

TREVERIA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 112.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 septembre 2006.

P. Bettingen.

(104471.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ProLogis UK XCVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.588.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03692, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104358.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ProLogis UK LXXXIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.132.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03710, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104360.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.647.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 25 août 2006

Après un échange de vues, le Conseil d'administration a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Composition du Conseil d'administration de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Faisant suite à la démission intervenue le 17 juillet 2006, de Monsieur Marc Hoffmann, Président du Conseil d'administration de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., il est proposé au Conseil de nommer Monsieur Rembert von Lowis à cette fonction en remplacement de Monsieur Marc Hoffmann.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Marc Hoffmann de sa fonction de Président du Conseil d'administration de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Le Conseil nomme à l'unanimité Monsieur Rembert von Lowis, ayant son adresse professionnelle au 7 à 11, Quai André Citroën à F-75901 Paris cedex 15, France, à la fonction de Président du Conseil d'administration de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Dix-septième résolution

Revue des pouvoirs de signature de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur la proposition suivante de modification des pouvoirs de signature:

Pouvoirs de signature engageant DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.: Suppression de la signature A de Monsieur Marc Hoffmann.

Le Conseil approuve la suppression de la signature A de Monsieur Marc Hoffmann, relative aux actes engageant DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

J.-Y. Maldague / H. Lasat

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104329.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ProLogis UK LXXXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.131.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03713, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104362.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ProLogis UK LXXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.124.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistré(s) à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03714, a (ont) été déposé(s) au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104365.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

101195

ProLogis UK LXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.243.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistré(s) à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03717, a (ont) été déposé(s) au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104367.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ProLogis UK LXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.240.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistré(s) à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03719, a (ont) été déposé(s) au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104369.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ProLogis UK LVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.226.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistré(s) à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03720, a (ont) été déposé(s) au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104371.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ProLogis UK LV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.223.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistré(s) à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03723, a (ont) été déposé(s) au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104374.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

101196

ProLogis UK XLIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.066.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistré(s) à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03724, a (ont) été déposé(s) au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104375.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ProLogis UK LXXXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.578.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistré(s) à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03705, a (ont) été déposé(s) au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104378.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ProLogis UK LXXXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.133.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistré(s) à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03709, a (ont) été déposé(s) au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104380.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

SEA-AIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 116.524.

L'an deux mille six, le quatre octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

agissant en tant que mandataire spécial de la société anonyme SEA-AIR S.A., R.C.S. Luxembourg B 116.524, ayant son siège social à Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une résolution prise par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 5 septembre 2006, qui, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société SEA-AIR S.A. fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1438 du 26 juillet 2006.

II.

Ladite société SEA-AIR S.A. a actuellement un capital entièrement souscrit et libéré de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-), divisé en quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les alinéas 3 à 6 de l'article 3 des statuts stipulent en outre que:

«Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 16 mai 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.»

III.

En vertu du capital autorisé et en exécution de la résolution précitée du 5 septembre 2006, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription à un total de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites à concurrence de six cents (600) actions par la société CCR INIZIATIVE Sagl, R. C. Lugano CH-514.4.012.515-1, une société établie et ayant son siège social au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso, Suisse, et à concurrence de quatre mille quatre cents (4.400) actions par la société COFIRCONT COMPAGNIA FIDUCIARIA S.p.A, R.C. Milan No 02589350152, une société établie et ayant son siège social au 9, Via Giacomo Leopardi, I-20123 Milan, Italie.

Les libérations sont faites par un apport en nature constitué d'une conversion partielle d'une créance de la société CCR INIZIATIVE Sagl, préqualifiée, envers la société SEA-AIR S.A. et par un apport en nature constitué d'une conversion partielle d'une créance de la société COFIRCONT COMPAGNIA FIDUCIARIA S.p.A, préqualifiée, envers la société SEA-AIR S.A.

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, les apports en nature ci-dessus décrit ont fait l'objet d'un rapport établi le 19 septembre 2006 par Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion partielle d'un montant de EUR 500.000,- provenant de cette dette en capital social de la Société.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-), divisé en cinq mille cinq cents (5.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 89, case 7. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(110097.3/230/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

SEA-AIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 116.524.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 1448 du 4 octobre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire A. Schwachtgen

Signature

(110098.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

INSIGHT EUROPEAN RE ROTH PropCo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 119.646.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of August.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 108.463,

here represented by Jacques de Patoul, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on August 24th, 2006.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscriber and all persons and entities who may become partners in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of INSIGHT EUROPEAN RE ROTH PropCo, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to group companies, any assistance, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole partner, the Company's shares held by the sole partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by at least three (3) managers which will constitute a board of managers (the Board of Managers). The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital. The majority of the members of the Board of Managers shall always be resident in Luxembourg.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers. The general shareholders meeting or the Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. However, all decisions regarding the acquisition or disposal of investments:

a) whose value exceeds EUR 30,000,000.-; and

b) which have not been recommended by INSIGHT INVESTMENT MANAGEMENT (GLOBAL) LIMITED (or such other investment manager or investment advisor appointed by the Company from time to time) (the Investment Manager), must be approved by a unanimous decision of the Board of Managers.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy, provided that a manager who is not resident in the UK for tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for tax purposes as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 13. The sole partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting. In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Notwithstanding article 11, the sole partner, or in case of plurality of partners, the general shareholder meeting, may at the first general meeting of shareholders which will be held immediately after the incorporation of the Company, grant a power of attorney to any third party in view of the acquisition of shares in one or several existing companies.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the October 1st, and ends on September 30th, of the next year.

Art. 15. Each year, with reference to 30 September, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding-up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., prequalified, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 30 September 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The sole shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr Robert Kimmels, manager, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
 - Mr Hans van de Sanden, manager, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and
 - Mr Michael Chidiac, manager, residing at 29, rue Albert I^{er}, L-1117 Luxembourg.
- 2) The registered office is established at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Deutsche Fassung des vorherigen Textes:

Im Jahre zweitausendundsechs, am neunundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Maître Joseph Elvinger, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter Nummer B 108.463,

hier vertreten durch Jacques de Patoul, Privatbeamter wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Luxemburg am 24. August 2006.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte der Erschienenen und dem amtierenden Notar, der vorliegenden Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt bleiben wird.

Diese Erschienenen, vertreten wie angegeben, erklärt eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche der folgenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit zwischen der Erschienenen und jeder Person oder juristischen Person, die in der Zukunft Gesellschafter werden könnte, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche die Firmenbezeichnung INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS PropCo, S.à r.l., annimmt.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von allen Geschäften, die direkt oder indirekt mit dem Erwerb von Immobilien und Immobilienrechten in Luxemburg und im Ausland verbunden sind, sowie die Beteiligung an jeglichen Immobilienunternehmen, gleich in welcher Form, und die Verwaltung, die Führung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel zur Investition in Immobilien, zur Erstellung, Führung, Verwertung und Liquidation ihres Aktivvermögens benutzen, und um Gesellschaften, in denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen hält oder ein wirtschaftliches Interesse hat, sowie Tochter- und Schwestergesellschaften, jegliche Hilfen geben. Diese Hilfe beinhaltet, ohne darauf beschränkt zu sein, Hilfe in der Führung und Verwertung von solchen Gesellschaften und ihren Portfolios, finanzielle Hilfe, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien.

Die Gesellschaft kann in jeglicher Form Darlehen aufnehmen, mit Ausnahme von öffentlichem Angebot. Sie kann nur durch Privatplazierung Schuldscheine, Schuldverschreibungen, Pfandbriefe, und jegliche Art von Wertpapieren ausgeben. Die Gesellschaft kann Darlehen an Tochtergesellschaften, Schwestergesellschaften oder andere Gesellschaften verge-

ben, und dazu Mittel benutzen, die aus Darlehen an die Gesellschaft oder aus der Ausgabe von Wertpapieren jedweder Art stammen. Sie kann auch dritten Gesellschaften Garantien geben, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen von Tochtergesellschaften, Schwestergesellschaften oder anderen Gesellschaften zu sichern. Die Gesellschaft kann auch alle oder einen Teil ihrer Vermögensgegenstände verpfänden, übertragen, belasten oder jegliche Sicherheiten auf ihre Vermögensgegenstände bestellen.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen oder industriellen Operationen durchführen, die direkt oder indirekt notwendig zur Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er kann jederzeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des einzigen Gesellschafters oder der Gesellschafter verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen in Luxemburg sowie im Ausland gründen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,- EUR) eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert (100,- EUR).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit von dem einzigen Gesellschafter oder von den Gesellschaftern gemäß Artikel 13 dieser Satzung abgeändert werden.

Art. 7. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft, der im proportionalen Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile steht.

Art. 8. Gegenüber der Gesellschaft sind die Gesellschaftsanteile unteilbar; nur ein Inhaber pro Anteil ist zugelassen. Bruchteilseigentümer müssen sich von einer einzigen Person gegenüber der Gesellschaft vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile, die von dem einzigen Gesellschafter gehalten werden, können frei veräußert werden.

Im Fall von mehreren Gesellschaftern können die Gesellschaftsanteile jedes Gesellschafters gemäß Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (das Gesetz vom 10. August 1915) veräußert werden.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht durch das Ableben, die Aberkennung der bürgerlichen Ehrenrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des einzigen Gesellschafters oder eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch mindestens drei (3) Geschäftsführer geleitet, welche einen Geschäftsführerrat bilden. Die Geschäftsführer brauchen nicht Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer werden durch die Generalversammlung der Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen, ernannt, widerrufen, und ersetzt. Die Mehrheit der Mitglieder des Geschäftsführerrates müssen immer ihren Wohnsitz in Luxemburg haben.

Gegenüber Dritten haben die Geschäftsführer alle Befugnisse, unter jeden Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln, die im Gesellschaftszweck vorgesehenen Geschäfte durchzuführen und zu beschließen, insofern Artikel 11 dieser Satzung berücksichtigt wurde.

Die Gesellschafter sind befugt, alle Geschäfte vorzunehmen, die nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet. Die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat können ihre Befugnisse für spezifische Geschäfte einem oder mehreren ad hoc Agenten übertragen.

Die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat werden die Befugnisse und das Gehalt (wenn es ein Gehalt gibt) der Agenten, die Dauer ihres Auftrages und jede relevante Bedingung ihres Mandats bestimmen.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Beschlüsse über Erwerbe oder Veräußerungen von Investitionen

a) deren Wert 30.000.000,- EUR überschreitet; und

b) die nicht von INSIGHT INVESTMENT MANAGEMENT (GLOBAL) LIMITED (oder von einem anderen Investitionsmanager oder Investitionsberater, der von der Gesellschaft ernannt wurde (der Investitionsmanager)), empfohlen wurden,

müssen durch einen einstimmigen Beschluss des Geschäftsführerrates gefasst werden.

Jeder Geschäftsführer wird durch schriftliche Einberufung per Brief, Telefax, Telegramm oder Telex von jedem Geschäftsführerrat wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im voraus informiert, außer in Dringlichkeitsfällen. Auf eine schriftliche Einberufung kann verzichtet werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Tagesordnung der Sitzung informiert wurden. Eine Einberufung ist nicht nötig für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt worden sind. Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich per Brief, Telefax, Telegramm oder Telex zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Ein Geschäftsführer, der seinen Wohnsitz für steuerrechtliche Zwecke nicht in Großbritannien hat, kann keine Person, die ihren Wohnsitz für steuerrechtliche Zwecke in Großbritannien hat, zu diesem Zweck bevollmächtigen. Die Geschäftsführer können auch per Telefon abstimmen, müssen dies jedoch schriftlich bestätigen. Beschlüsse können nur dann gefasst werden, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch per Umlaufbeschluss gefasst werden. Ein Umlaufbeschluss gilt dann als gefasst, wenn eines oder mehrere Dokumente, welche den Beschluss beinhalten, von allen Geschäftsführern unterschrieben wurden. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als Datum des Beschlusses.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen keine persönlichen Verbindlichkeiten in Bezug auf die Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind, ein.

Art. 13. Der einzige Gesellschafter übt alle Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind. Falls es mehrere Gesellschafter gibt, hat jeder Gesellschafter das Recht, an den gemeinsamen Beschlüssen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie Anteile. Gemeinsame Beschlüsse sind rechtskräftig, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden.

Ungeachtet Artikel 11 dieser Satzung kann der einzige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, während der ersten Gesellschafterversammlung, die direkt nach Gründung der Gesellschaft abgehalten wird, eine dritte Person dazu bevollmächtigen, Gesellschaftsanteile in einer oder mehreren existierenden Gesellschaften zu erwerben.

Beschlüsse im Rahmen von Satzungsabänderungen bedürfen der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen, unter Vorbehalt der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Oktober und endet am 30. September des nächsten Jahres.

Art. 15. Am Ende jedes Geschäftsjahres am 30. September werden die Bücher der Gesellschaft abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung sowie ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

Das Inventar sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung stehen am Gesellschaftssitz zur Einsicht jedes Gesellschafters zur Verfügung.

Art. 16. Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, minus die allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft. Aus diesem Reingewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung eines gesetzlichen Reservefonds zurückzustellen, bis dieser Reservefonds zehn Prozent (10%) des nominellen Gesellschaftskapital erreicht hat. Der verbleibende Reingewinn kann an die Gesellschafter entsprechend ihrer Kapitalbeteiligung ausgeschüttet werden. Der oder die Geschäftsführer können Zwischendividenden ausschütten.

Art. 17. Die Liquidierung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen. Die Liquidatoren können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein. Sie werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die ihre Rechte und ihr Gehalt festlegt.

Art. 18. Für alle Punkte, die in der Satzung nicht festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, verwiesen.

Zeichnung und Einzahlung

Alle einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile werden von INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., vorbenannt, gezeichnet und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar, der dies ausdrücklich feststellt, der Nachweis erbracht wurde.

Vorübergehende Bestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft, und wird am 30. September 2006 enden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise EUR 2.000,-.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1) Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Robert Kimmels, Geschäftsführer, mit beruflicher Adresse in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- Herr Hans van de Sanden, Geschäftsführer, mit beruflicher Adresse in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; und
- Herr Michael Chidiac, Geschäftsführer, mit Adresse in 29, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich am 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt, auf Antrag der Erschienenen, dass vorliegende Urkunde in Englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Aufgenommen in Luxemburg-Eich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. De Patoul, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, vol. 155S, fol. 26, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104607.3/211/287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

101203

ProLogis UK XLII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.065.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistré(s) à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03727, a (ont) été déposé(s) au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104382.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

FREGENDA B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 113.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06935, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(104384.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

PROSYNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 104.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06938, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

RCS MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(104386.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

CENTRE BOURBON, Société Civile.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R. C. Luxembourg E 3.209.

Statuts coordonnés publiés au Mémorial C n° 976 du 8 novembre 2001, p. 46813.

—
EXTRAIT

Siège social

Le siège social a été transféré par décision d'une assemblée générale des associés tenue à Luxembourg le 16 mars 2006 de l'ancienne adresse 4-6, rue du Fort Bourbon à la nouvelle adresse 40, Rangwee à L-2412 Luxembourg.

Durée

La durée de la société a été prorogée par décision d'une assemblée générale des associés tenue à Luxembourg le 15 mars 2001 jusqu'au 31 décembre 2030.

Capital social

Le capital social s'élève à 250.000,- EUR représentés par 10.000 parts d'intérêt d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Associés

M. Gaston Schwertzer, Marxeknupp, L-5318 Medingen est propriétaire de 5.000 parts sociales en pleine propriété.
Mme Isabelle Wolter, licenciée en sciences commerciales et consulaires, 15, rue de l'École, L-6162 Bourglinster, 2.500 parts sociales en pleine propriété.

SEBASTIAN S.A., 6, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, 2.500 parts sociales en nue propriété.

Mme Diane Diederich-Wolter, analyste financier, 9, rue de Niederpallen, L-8551 Noerdange, 1.250 parts sociales en usufruit.

M. Thierry Wolter, directeur de sociétés, demeurant 21, route d'Arlon à L-8550 Noerdange, 1.250 parts sociales en usufruit.

Gérance

L'assemblée du 16 mars 2006 a modifié la gérance comme suit:

Ont été élus gérants pour un terme venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2007:

M. Jacquot Schwertzer, administrateur de société, demeurant 51, rue d'Oetrange à L-5350 Schrassig.

Mme Diane Diederich-Wolter, prémentionnée.

Pouvoirs

Les pouvoirs sont fixés comme suit:

Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations rentrant dans son objet social.

La société est engagée par leur signature conjointe.

Les gérants devront cependant obtenir l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés, statuant à la majorité de deux tiers des parts d'intérêts existantes, pour les opérations suivantes:

1. L'acquisition ou la vente d'immeuble ou de partie de ceux-ci,
2. Les emprunts,
3. L'affectation hypothécaire des immeubles de la société,
4. Les baux,
5. Les dépenses dépassant le montant d'un 25.000,- EUR (vingt-cinq mille euros).

En vertu d'une décision de l'assemblée générale annuelle du 16 mars 2006 la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 10.000,- EUR (dix mille euros) par la signature individuelle d'un gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CENTRE BOURBON

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02498. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104714.3//50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

MORGAN REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 108.274.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue ce 15 septembre 2006 que:

- Le nombre d'Administrateurs est fixé à quatre.

Que:

- Monsieur Rolf Skog, Directeur, demeurant en Suède, Ekorrvägen 1, Ljunghusen (SE-23642);
- Madame Elisabeth Skog, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Monsieur Göran Nilsson, employé privé, demeurant en Suède, Ollonborrevägen 5, 231 76 Beddingstrand (SE-23176),

sont élus Administrateurs, en remplacement de Madame Jeanne Graas et de Monsieur René Faltz, Administrateurs démissionnaires, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009;

Que:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au Luxembourg, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est élue Commissaire aux Comptes, en remplacement de LOMAC S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009;

Et que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104514.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

MARATHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TURRET LIMITED PARTNER, S.à r.l.).
 Registered office: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
 R. C. Luxembourg B 111.374.

In the year two thousand and six, on the 29th day of the month of August.
 Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder on behalf of EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, a company incorporated under the laws of Guernsey having its registered office at Arnold House, St Julian's Avenue, ST Peter Port, Guernsey GY1 3NF, registered under number 41058, being the sole member of TURRET LIMITED PARTNER, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on 16th September 2005 published in the Mémorial C of 2nd February 2006, number 239. The articles of association of the Company were last amended by a deed of the undersigned notary on 17th May 2006, not yet published in the Mémorial.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:
 - Change of name of the Company to MARATHON, S.à r.l. and consequential amendment of the articles of association of the Company;
 - Amendment and restatement of article 5 of the articles of association of the Company so as to reclassify the existing six thousand two hundred and sixty (6,260) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in issue in the Company into Class A Shares and to provide for the possibility to create different classes of shares (with a maximum of ten share classes) to be issued upon acquisition or making by the Company of a specific investment in real estate projects to be read as follows:

«Art. 5. Corporate Capital

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one hundred and fifty-six thousand five hundred Euro (EUR 156,500.-), divided into six thousand and two hundred and sixty (6,260) class A shares with a par value of twenty-five Euro (25.-).

5.2. The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting or the single shareholder. The new shares may be issued in the form of share classes with a maximum of ten share classes.

Each class of shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly in a real estate portfolio (each a «Specific Investment»). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

5.3. In relation to each Specific Investment, the managers will, in the accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

(a) the Subscription Price of the relevant class of shares and the proceeds of any shareholder loans which may from time to time be granted to the company by its shareholder(s) («Shareholder Loans») made to the Company in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, shall be applied in the books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

(b) any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

(c) any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

(d) in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments pro rata to the net assets of each compartment;

(e) in case where the net assets of one or more compartments are less than zero, the aggregate negative amount shall be allocated between all the compartments of the Company with net assets higher than zero pro rata to such net assets; and

(f) any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment.

The net assets of each compartment («Net Assets») will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles.

5.4. Upon the disposition by the Company of a Specific Investment, a shareholders' resolution shall be tabled to redeem the entire class of shares relating to such Specific Investment through a reduction of share capital.

5.5. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may also proceed to the repurchase of its shares within the limits and subject to the conditions set out by law. Any available share premium shall be distributable.»;

- Amendment and restatement of article 13 of the articles of association of the Company so as to set the distribution rights of each holder of shares in the Company as follows:

«Art. 13. Distribution

13.1. The audited unconsolidated profits in respect of each financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

13.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's nominal capital.

13.3. The holders of a class of shares shall have an exclusive right to the Net Assets of the compartment corresponding to such class provided that, for the avoidance of doubt, in case the Net Assets of a compartment are finally equal to or less than zero, such holders shall in the capacity as holder of such class have no further right to assets of the Company.

13.4. To the extent that the Company holds funds available for distribution in respect of a compartment and to the extent permitted by law, the Company may use such funds in respect of such compartment to pay dividends to the holders of shares of the relevant class.

13.5. Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the manager.»

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company to MARATHON, S.à r.l. and to amend article 1 of the articles of association of the Company accordingly.

Second resolution

It is resolved to reclassify the existing six thousand two hundred and sixty (6,260) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in issue in the Company into Class A Shares and to provide in the articles of association of the Company for the possibility to create different classes of shares (with a maximum of ten share classes) to be issued upon acquisition or making by the Company of a specific investment in real estate projects. Consequently, it is resolved to amend and restate article 5 of the articles of association as set out in the agenda.

Third resolution

It is resolved to amend and restate article 13 of the articles of association of the Company so as to set the distribution rights of each holder of shares in the Company in the manner set out in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital, are estimated at two thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le 29^{ème} jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, une société constituée conformément aux lois de Guernesey ayant son siège social à Arnold House, St Julian's Avenue, ST Peter Port, Guernesey GY1 3NF et enregistrée sous le numéro 41058, étant l'associé unique de TURRET LIMITED PARTNER, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 16 septembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 239 du 2 février 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu du notaire soussigné en date du 17 mai 2006, non encore publié au Mémorial.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

- Changement de la dénomination sociale de la Société en MARATHON, S.à r.l. et modification en conséquence des statuts de la Société;

- Modification et refonte de l'article 5 des statuts de la Société de sorte à reclassifier les six mille deux cent soixante (6.260) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune en émission dans la Société en actions de

Classe A et de sorte à prévoir la possibilité de créer des classes d'actions différentes (avec un maximum de 10 classes d'actions) qui seront émises suite à l'acquisition ou à la réalisation par la Société d'un investissement spécifique dans des projets immobiliers et qui se lira comme suit:

«Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social émis et entièrement libéré de la Société est fixé à cent cinquante-six mille cinq cents (EUR 156.500,-) euros, représenté par six mille deux cent soixante (6.260) actions de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

5.2. Le capital social pourra être augmenté par une résolution prise par l'assemblée des associés ou par l'associé unique. Les nouvelles actions ainsi émises pourront être émises dans des classes d'actions avec au maximum dix classes d'actions.

L'émission d'actions dans chaque classe d'actions aura lieu en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique dans des portefeuilles constitués de biens immobiliers (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission d'actions d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de toute dépense due par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au (x), droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les «Coûts d'Emission»), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

5.3. Les gérants de la Société devront établir dans les comptes de la Société pour chaque Investissement Spécifique un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

(a) le Prix de Souscription de la classe d'actions concernée ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'associés octroyés de temps à autre à la Société par ses associés (les «Prêts d'Associés») en connexion avec un Investissement Spécifique, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi contribués ou empruntés par la Société, seront affectés dans les comptes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

(b) tout revenu ou bénéfice récolté par la Société en relation avec ou dérivé des avoirs faisant partie d'un compartiment sera affecté à ce compartiment;

(c) toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en connexion avec l'émission d'actions d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que toutes dépenses administratives, dettes fiscales et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique ou à l'opération ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

(d) au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants au prorata des avoirs nets de chaque compartiment;

(e) au cas où les avoirs nets d'un ou plusieurs compartiments sont inférieurs à zéro, le montant total négatif sera affecté à tous les compartiments de la Société ayant des avoirs nets supérieurs à zéro au prorata de ces avoirs nets; et

(f) toutes distributions ou paiements (y compris le prix de rachat due par la Société en cas de rachat par la Société des actions d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment.

Les avoirs nets de chaque compartiment (les «Avoirs Nets») seront égaux à la somme de la valeur de chaque Investissement Spécifique de ce compartiment et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes dettes, coûts et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents statuts.

5.4. Lorsque la Société dispose d'un Investissement Spécifique, une résolution des associés devra être passée aux fins du rachat de l'entièreté de la classe d'actions relative à l'Investissement Spécifique au moyen d'une réduction de capital.

5.5. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts. La Société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites et sous réserve des conditions fixées par la loi. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»;

- Modification et refonte de l'article 13 des statuts de la Société de sorte à fixer les droits de distribution de chaque détenteur de parts de la Société comme suit:

«Art. 13. Distribution

13.1. Les profits non consolidés révisés relatifs à une année sociale, après déduction des dépenses, charges et dépréciations générales et opérationnelles, constituent les profits nets de la Société pour cette période.

13.2. Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il sera prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent du capital social émis de la Société.

13.3. Les détenteurs d'une classe d'actions auront un droit exclusif sur les Avoirs Nets du compartiment correspondant à cette classe, sous la réserve et afin d'éviter tout doute, qu'au cas où les Avoirs Nets d'un compartiment sont égaux ou inférieurs à zéro, les détenteurs de la classe correspondant à ce compartiment n'auront aucun droit supplémentaire sur les avoirs de la Société.

13.4. Dans la mesure où la Société dispose de fonds disponibles pour une distribution en relation avec un compartiment et dans la mesure où la loi le permet, la Société pourra utiliser ces fonds relatifs à ce compartiment pour verser des dividendes aux détenteurs des actions de la classe correspondante.

13.5. Des dividendes intérimaires pourront, dans les limites fixées par la loi, être versés sur décision du gérant.»

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première décision

Il est décidé de changer la dénomination sociale de la Société en MARATHON, S.à r.l. et de modifier les statuts de la Société en conséquence.

101208

Deuxième décision

Il est décidé de reclassifier les six mille deux cent soixante (6.260) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune en émission dans la Société en actions de Classe A et de prévoir la possibilité de créer des classes d'actions différentes (avec un maximum de 10 classes d'actions) qui seront émises suite à l'acquisition ou à la réalisation par la Société d'un investissement spécifique dans des projets immobiliers. En conséquence, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la manière décrite dans l'ordre du jour.

Troisième décision

Il est décidé de modifier et de refondre l'article 13 des statuts de la Société de sorte à prévoir les droits de distribution de chaque détenteur de parts dans la Société de la manière décrite dans l'ordre du jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, ou changements, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au porteur de la procuration, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Martins Costa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, vol. 155S, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104661.3/211/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

**MARATHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TURRET LIMITED PARTNER, S.à r.l.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 111.374.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43973 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 29 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104664.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour.

L'Assemblée est présidée par Madame Antoinette Farese, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sandra Thomas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Delphine Boutillier du Retail, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Réduction de capital à concurrence de EUR 3.190,- (trois mille cent quatre-vingt-dix euros) par annulation suite à rachat de 319 (trois cent dix-neuf) Actions de catégorie «CIP», chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- par action.

2. Modification de l'article 5 des statuts.

3. Autorisation de procéder à l'émission d'Obligations Traçantes Convertibles avec et sans intérêt aux fins de financer un nouvel investissement à réaliser par la société et admission de nouveaux actionnaires.

4. Introduction de 2 actionnaires supplémentaires.

5. Liquidation éventuelle de la structure.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Parallèlement au rachat des Obligations Traçantes de catégorie «CIP» décidé par le conseil d'administration de la société, l'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 3.190,- (trois mille cent quatre-vingt-dix euros), c'est-à-dire de le ramener de EUR 323.850,- (trois cent vingt-trois mille huit cent cinquante euros) à EUR 320.660,- (trois cent vingt mille six cent soixante euros), et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et l'annulation de 319 (trois cent dix-neuf) Actions de catégorie «CIP», chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie CIP au prix de 22,54 EUR la pièce soit un total de EUR 7.190,26 (sept mille cent quatre-vingt-dix euros et vingt-six cents).

Le tableau ci-dessous récapitule la partie d'Actions de la catégorie <CIP> rachetée au profit de chacun des actionnaires de la société. Tous les droits attachés aux Actions rachetées, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, s'éteindront au jour du rachat.

Coller International Partners IV

	Private Equity Selection n° 1		Private Equity Selection individuals n° 1	
	nombre	montant racheté	nombre	montant racheté
Actions de catégorie CIP	227	5.116,58 EUR	92	2.073,68 EUR

Le rachat et l'annulation des titres est acquis avec effet immédiat.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des actions remboursées partout où il appartiendra et au remboursement aux actionnaires.

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le FCPR PREDICA 2005 à souscrire au capital de la société et autorise à cette fin l'émission d'Obligations Traçantes Convertibles avec et sans intérêt aux fins de financer un nouvel investissement à réaliser par la société.

L'assemblée accepte que la société souscrive un engagement de souscription de 15.000.000,- USD (quinze millions d'USD) dans le fonds VESTAR CAPITAL PARTNERS V, LP.

Cet investissement donnera lieu à l'émission d'actions de catégorie <VEST> souscrite par Predica 2005.

Les Obligations Traçantes Convertibles seront souscrites par Predica 2005, et dans les limites suivantes:

- un montant nominal maximum de 1.173.360,- EUR soit 117.336 Obligations sans intérêt Traçantes Convertibles en Actions VEST,

- un montant nominal maximum de 9.973.560,- EUR soit 997.356 Obligations avec intérêt Traçantes Convertibles en Actions VEST.

De plus, une première tranche de financement est effectuée ce jour pour permettre la libération de:

- 17.193 Obligations sans intérêt Traçantes Convertibles en Actions VEST,

- 146.133 Obligations avec intérêt Traçantes Convertibles en Actions VEST.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le FCPR PREDICA 2006 à souscrire au capital de la société et autorise à cette fin l'émission d'Obligations Traçantes Convertibles avec et sans intérêt aux fins de financer un nouvel investissement à réaliser par la société.

L'assemblée accepte que la société souscrive un engagement de souscription de 10.000.000,- EUR (dix millions d'euros) dans le fonds PERMIRA.

Cet investissement donnera lieu à l'émission d'actions de catégorie <PER> souscrites par PREDICA 2006.

Les Obligations Traçantes Convertibles seront souscrites par PREDICA 2006, et dans les limites suivantes:

- un montant nominal maximum de 1.000.000,- EUR soit 100.000 Obligations sans intérêt Traçantes Convertibles en Actions PER,

- un montant nominal maximum de 8.500.000,- EUR soit 850.000 Obligations avec intérêt Traçantes Convertibles en Actions PER.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de ne pas dissoudre la société.

Cinquième résolution

L'assemblée déclare et décide que le Conseil d'Administration de la Société aura tous pouvoirs pour amender et modifier les contrats d'émission d'obligations convertibles conclus en vertu des présentes.

101210

Sixième résolution

L'assemblée décide que les obligations seront convertibles en catégorie d'actions à définir lors de la conversion des obligations et de l'augmentation de capital subséquente, et renonce à tout droit préférentiel de souscription à cet égard.

Septième résolution

Suite à la réduction de capital susmentionnée, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 320.660,- (trois cent vingt mille six cent soixante euros), représenté par 32.066 (trente-deux mille soixante-six) actions réparties comme suit:

- mille cinq cent cinquante actions de souscription initiale	1.550
- deux mille neuf cent quarante-trois actions de catégorie «JH»	2.943
- sept mille neuf cent soixante actions de catégorie «CIP»	7.960
- six mille neuf cent soixante-huit actions de catégorie «PAI»	6.968
- cinq mille trois cent trente-trois actions de catégorie «ACC»	5.333
- quatre mille cinq cent quinze actions de catégorie «S3»	4.515
- deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept actions de catégorie «VEST»	2.797
Total: trente-deux mille soixante-six actions	32.066

chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 900,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Farese, S. Thomas, D. Boutillier du Ratail, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2006, vol. 437, fol. 83, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx.

(104615.3/242/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ANTHEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 6A, rue des Charbons.

R. C. Luxembourg B 50.249.

Assemblée générale extraordinaire tenue à Esch-sur-Alzette le 4 mai 2006 à 10 heures

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Wolf Lucien, en tant que gérant technique.

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Stregapede Antonio, en tant que nouveau gérant technique.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

Gérant technique: Monsieur Stregapede Antonio, demeurant au 4016 Esch-sur-Alzette, 6A, rue de l'Argentine.

Gérant administratif: Monsieur Stregapede Antonio, demeurant au 4016 Esch-sur-Alzette, 6A, rue de l'Argentine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104391.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

AV ALZETTE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.251.

Nous vous informons que nous démissionnons de notre fonction d'administrateur avec effet immédiat.

DELYARD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104396.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

101211

INGENICORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.691.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 septembre 2006 à 14h00 heures au siège social de la société

L'assemblée a pris note de la démission de Monsieur Jean-Luc Barreau en tant qu'administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

INGENICORP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104439.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

LA JONCIERE REAL ESTATE PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 104.392.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 20 septembre 2006

5. L'Assemblée acte la démission de Monsieur Ludovic Sorlot de son poste d'Administrateur, avec effet rétroactif au 6 décembre 2005 et décide de nommer Administrateur avec effet rétroactif au 6 décembre 2005, Monsieur Pierre Hoffmann, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Grégory Ingram, Administrateur,
- Christophe Blondeau, Administrateur,
- Pierre Hoffmann, Administrateur.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104478.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

FIDUCIAIRE FIDUFRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 77.681.

Cession de parts

Entre les soussignés:

Monsieur José Jumeaux, demeurant à L-1450 Luxembourg, 36A, Côte d'Eich,

et,

Monsieur Kristian Groke, demeurant à L-5521 Remich, 10, rue Dicks,

d'une part (cédant), et,

la société anonyme FIDUFRANCE S.A., établie et ayant son siège à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 61.584,

d'autre part (cessionnaire),

il a été exposé et convenu ce qui suit:

Monsieur José Jumeaux est propriétaire de 100 parts de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE FIDUFRANCE, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare et Monsieur Kristian Groke est propriétaire de 400 parts de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE FIDUFRANCE, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Monsieur José Jumeaux cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à la société anonyme FIDUFRANCE S.A., qui accepte, les parts, dont s'agit et Monsieur Kristian Groke cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à la société anonyme FIDUFRANCE S.A., qui accepte, les parts, dont s'agit.

Par la présente cession, la société anonyme FIDUFRANCE S.A. devient propriétaire des parts cédées avec tous les droits qui y sont attachés; elle aura droit notamment aux produits desdites parts, qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, Monsieur José Jumeaux et Monsieur Kristian Groke, cédants subroge la société anonyme FIDUFRANCE S.A., cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

Prix:

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de nominal des parts que Monsieur José Jumeaux et Monsieur Kristian Groke reconnaissent avoir reçu et en donnent quittance.

Suite à cette cession, la société anonyme FIDUFRANCE S.A. détient 100% des parts de la société FIDUCIAIRE FIDUFRANCE, S.à r.l.

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par les cédants.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire des présentes en vue de leur signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2005.

J. Jumeaux / K. Groke / FIDUFRANCE S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07174. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106195.3//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

MONTABOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 74,500.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 109.036.

In the year two thousand and six, on the first of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

Mr Dan Meyer, Company director, born on March 11, 1966 in Lausanne, Switzerland, residing at 10, Place de la Navigation, 1201 Geneva, Switzerland,

here represented by Ms Laure Gérard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on July 31, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of MONTABOR, S.à r.l. with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 109.036, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on June 17, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1209 dated November 15, 2005, and whose bylaws have been last amended by an extraordinary general meeting held on February 28, 2006 in front of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1299 dated July 5, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at seventy-four thousand five hundred Euro (EUR 74,500.-) divided into five hundred ninety-six (596) shares of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

III. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 5. first paragraph.** The registered office is established in Senningerberg.»

V. The sole shareholder resolves to accept the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., and Mr Dan Meyer as managers of the Company, with immediate effect, and to grant them discharge for the execution of their mandate until the date of their resignation.

VI. The sole shareholder resolves to appoint Mr Henri de Bokay, born on the 3rd of July 1966 in Neuilly-sur-Seine (France), residing at 42, Brook Street, London W1K 5DB, United Kingdom and Mr Marcel Stephany, Company Director, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, as new managers of the Company with immediate effect for an unlimited period of time.

VII. The sole shareholder resolves to create two categories of managers and decide that the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Manager:

Mr Henri de Bokay, born on the 3rd of July 1966 in Neuilly-sur-Seine, France, residing at 42, Brook Street, London W1K 5DB, United Kingdom;

Category B Manager:

Mr Marcel Stephany, Company director, born on the 4th of September 1951, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

VIII. The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 12 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 12. first paragraph.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.»

IX. The sole shareholder resolves to amend the fourth paragraph of article 12 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 12. fourth paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.»

X. The sole shareholder resolves to amend the seventh paragraph of article 12 of the Company's article of association as follows:

«**Art. 12. seventh paragraph.** In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dan Meyer, administrateur de sociétés, né le 11 mars 1966 à Lausanne, Suisse, demeurant au 10, Place de la Navigation, 1201 Genève, Suisse,

ici représenté par Mademoiselle Laure Gérard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 31 juillet 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MONTABOR, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.036, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire à Mersch, reçu en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1209 en date du 15 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 février 2006 tenue devant le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1299 en date du 5 juillet 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-quatorze mille cinq cents euros (EUR 74.500,-) divisé en cinq cent quatre-vingt-seize (596) parts sociales d'une valeur nominale de cent ving-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

III. L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social est établi à Senningerberg.»

V. L'associé unique décide d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., et de Monsieur Dan Meyer en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat, et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

VI. L'associé unique décide de nommer Monsieur Henri de Bokay, né le 3 juillet 1966 à Neuilly-sur-Seine (France), résidant au 42, Brook Street, Londres W1K 5DB, Royaume-Uni et Monsieur Marcel Stephany, Comptable, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

VII. L'associé unique décide de créer deux catégories de gérants et décident que le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

Monsieur Henri de Bokay, né le 3 juillet 1966 à Neuilly sur Seine (France), résidant au 42 Brook Street, Londres W1K 5DB, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

Monsieur Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant au 23, Cité Aline Mayrisch, L- 7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

VIII. L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.»

IX. L'associé unique décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 12. quatrième paragraphe.** La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

X. L'associé unique décide de modifier le septième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 12. septième paragraphe.** En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Gerard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 51, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104667.3/211/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

MONTABOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 109.036.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 29 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104668.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

BERMARMOL LUXEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.385.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 6 septembre 2006 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Démission de M. Rupert Walker de son mandat d'administrateur avec effet immédiat au 6 septembre 2006;

2. Nomination de Mme Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) et demeurant au 5, place du Théâtre, L-2163 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat au 6 septembre 2006. A défaut de mention de la durée de ce mandat, celui-ci ne pourra excéder 6 années conformément à la loi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104593.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

101215

FELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 85.816.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104512.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

E.F.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 35.897.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFG

Signature

(104519.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ELCO-SERVITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 25.321.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELCO-SERVITEC S.A.

Signature

(104528.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ANCIENNE EFG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 9.291.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104541.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

eleX alpha S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 119.681.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1. STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT OFFSHORE LIMITED, registered under number 83135, and having its registered office at 47, Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 OBD, Channel Islands, represented by:

Mrs Danielle Caviglia, lawyer, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Jersey on September 15, 2006.

2. SFM OFFSHORE LIMITED, registered under number 76015, and having its registered office at 47, Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 OBD, Channel Islands, represented by:

Mrs Danielle Caviglia, prenamed,
by virtue of a proxy given in Jersey on September 15, 2006.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of eleX alpha S.A. (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23. below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004. To that effect, the Company may, among other things, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to claims, receivables and/or other goods or assets (including securities and loans of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible and/or risks relating to liabilities or commitments assumed by third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or other goods or assets (including securities and loans of any kind), by guaranteeing the liabilities or commitments or by binding itself in any other way.

Subject however to the Securitisation Act 2004, the Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and agreements or contracts relating thereto, (iii) the acquisition of loans or assumption of risks in relation to loans or similar instruments and contracts and (iv) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) above). The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity including under one or more issue programmes.

In accordance with, and to the extent permitted by, the Securitisation Act 2004, the Company may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. Without prejudice to the generality of the previous sentence, the Company may also generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects, to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

In accordance with the Securitisation Act 2004, the Board is entitled to create one or more compartments representing the assets of the Company attributable to a specific issue by the Company of securities and corresponding each to a separate part of the Company's estate.

Art. 5. Segregation of assets. All assets allocated to a compartment are exclusively available to the investors relating to that compartment and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment. Notwithstanding the foregoing if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to the investors and the creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets under such compartment, the Board may use such excess assets to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a specific compartment.

Art. 6. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) consisting of sixty-two (62) shares in registered form with a par value of five hundred euro (500.- EUR) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 7. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 8. Transfer of shares. The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 9. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 10. Meetings of the shareholders of the Company. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 11. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by a Board composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-election.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Save as provided below, written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law is affixed, of each member of the Board. Separate written

notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any member of the Board may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 13. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman of the Board who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 15. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915) or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the Board.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), who may be, but need not be, director and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. An appointment of a member of the Board as managing director of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, who may be, but need not be, a director, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

The Board may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the joint signatures of two directors or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 19. External Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The independent external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their remuneration and the term of their office.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31 December the same year.

Art. 21. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above.

The general meeting of the shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 22. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 23 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 23. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin today and shall end on 31 December 2006.

The first Annual General Meeting of the shareholders of the Company will be held in 2007.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to the sixty-two (62) shares representing the total share capital as follows:

Shareholders	Shares	Payments
	Share	EUR
1. STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT OFFSHORE LIMITED, prenamed:	1	500.-
2. SFM OFFSHORE LIMITED, prenamed:	61	30,500.-
Total:	62	31,000.-

All these shares have been paid up by the shareholders to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) paid by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at three thousand euro.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. the number of directors is set at three (3);
2. the following persons are appointed as members of the board of directors:
 - a. Mr Alexis Kamarowsky, company director, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
 - b. Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, lawyer, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg; and
 - c. Mr Jean-Marc Debaty, company director, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
3. the terms in office of the members of the board will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012; and
4. the address of the registered office of the Company is at 7, Val Sainte-Croix, L-1371, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

- 1) STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT OFFSHORE LIMITED, enregistrée sous le numéro 83135, ayant son siège social au 47, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Iles de la Manche, représentée par Madame Danielle Caviglia, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 15 septembre 2006.
- 2) SFM OFFSHORE LIMITED, enregistrée sous le numéro 76015, ayant son siège social au 47, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Iles de la Manche, représentée par Madame Danielle Caviglia, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 15 septembre 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varient par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de eleX alpha S.A. (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 23 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004. A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à des titres, à des créances et à tous biens (incluant des valeurs mobilières et les prêts de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers (incluant des valeurs mobilières et les prêts de toutes sortes) en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

Dans les limites de la Loi sur la Titrisation 2004, la Société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs, (iii) l'acquisition de prêts ou la prise en charge de risques liés à des prêts, instruments similaires et contrats et (iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i), (ii) et (iii) ci-dessus). La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et tout type de créance ou d'action, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions.

Conformément à, et dans la mesure permise par, la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. Sans préjudice de ce qui précède, la Société peut aussi, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Conformément à la Loi sur la Titrisation 2004, le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments représentant les actifs de la Société attribuables à une émission spécifique d'obligations par la Société et correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Art. 5. Ségrégation d'actifs. Tous les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition des investisseurs de ce compartiment ainsi qu'aux créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment. Nonobstant ce qui précède, si, à la suite du remboursement intégral des emprunts de la Société en relation avec un compartiment déterminé et la satisfaction intégrale de toutes les obligations de la Société vis-à-vis des investisseurs et des créanciers dont les droits sont nés en relation avec ces emprunts, ou la création, le fonctionnement ou la liquidation du compartiment en question, s'il subsiste

des fonds à l'actif de ce compartiment, alors le Conseil d'Administration pourra utiliser ces fonds excédentaires pour rembourser les créanciers dont les créances ne sont pas attribuables à un compartiment spécifique.

Art. 6. Capital. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par soixante-deux (62) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Art. 7. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 8. Transfert des Actions. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 10. Assemblée des Actionnaires de la Société. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Administration de la Société. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 13. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son

ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 13. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président du Conseil d'Administration qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Le Conseil d'Administration peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 19. Réviseur d'entreprises. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs indépendants seront nommés par le conseil d'administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le conseil d'administration déterminera leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 21. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 22. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 23 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 23. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 ainsi que de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue en 2007.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les soixante-deux (62) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

Actionnaires	Actions actions	Libération EUR
1. STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT OFFSHORE LIMITED, prénommé:	1	500,-
2. SFM OFFSHORE LIMITED, prénommé:	61	30.500,-
Total:	62	31.000,-

Toutes ces actions ont été libérées par les actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de trois mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3);
2. sont nommés administrateurs de la Société:
 - a. Monsieur Alexis Kamarowky, directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
 - b. Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg; et
 - c. Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.
3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012; et
4. le siège social de la société est fixé au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Caviglia, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2006, vol. 907, fol. 30, case 2. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(104928.3/239/536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

CAFE D'FUSSEFALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4845 Rodange, 1, rue Joseph Philippart.

R. C. Luxembourg B 119.668.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Rosa Maria Pedroso Goncalves Silvestre, sans état, demeurant à L-4804 Rodange, 17, rue Maribor.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associée peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CAFE D'FUSSEFALL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associée unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.400,-), divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Art. 7. L'associée reconnaît que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par la future associée sous son unique responsabilité, lequel état, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2006.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ huit cent soixante-dix euros (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée:

Madame Rosa Maria Pedroso Goncalves Silvestre, prédite.

2.- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:

Madame Maria De Oliveira Azul, demeurant à L-4575 Differdange, 100, Grand-rue du Luxembourg.

2.- La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérantes.

3.- Le siège social est établi à L-4845 Rodange, 1, rue Joseph Philippart.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. M. Pedroso Goncalves Silvestre, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2006, vol. 920, fol. 61, case 5. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2006.

A. Biel.

(104780.3/203/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

FRANZONI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 60.346.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 septembre 2006

Le conseil décide, après délibération, de transférer le siège social de la Société du 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg avec effet au 1^{er} octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRANZONI GROUP S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Agent administratif

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104904.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

VIENNA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 2.300.075,-.
 Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 111.122.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 30 juin 2006 que VIENNA I, S.à r.l., ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.121, a transféré 293 parts sociales de catégorie A, 586 parts sociales de catégorie B et 880 parts sociales de catégorie C qu'elle détenait dans la Société à VIENNA MANAGEMENTBETEILIGUNGS, GmbH & CO. KG, ayant son siège social au 72, Aroses Allee, 13407 Berlin, Allemagne, inscrite auprès du registre de commerce de Charlottenburg sous le numéro HRA 37912.

Les associés de la Société sont désormais les suivants:

Nom des associés	Nombre de Parts Sociales		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
VIENNA I, S.à r.l.	14.714	29.428	44.178
VIENNA III, S.à r.l.	1	1	1
VIENNA MANAGEMENTBETEILIGUNGS, GmbH & CO. KG	613	1.226	1.841
Total			48.020

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104584.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.621.

RECTIFICATIF

L'an deux mille six, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Madame Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Agissant pour et au nom des actionnaires de SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par acte notarié du 21 avril 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 100.621 (la «Société»).

Lequelle a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 8 août 2005, la société SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A., prédésignée, a augmenté son capital social à concurrence de EUR 3.318,75 (trois mille trois cent dix-huit euros et soixante-quinze cents), afin de le porter de son montant actuel de EUR 134.921,25 (cent trente-quatre mille neuf cent vingt et un euros et vingt-cinq cents) à un montant de EUR 138.240,- (cent trente-huit mille deux cent quarante euros) par l'émission de 2.655 (deux mille six cent cinquante-cinq) nouvelles actions ordinaires A d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune, comprenant une prime d'émission de EUR 209.081,25, par apport en numéraire.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise concernant la teneur de l'article 5 des statuts, dans les versions anglaise et française.

Il y a lire de lire l'article 5 de la façon suivante:

Version anglaise:

Art. 5. «The subscribed capital of the Company is set at Euro 138,240 (one hundred and thirty-eight thousand two hundred and forty Euro), represented by 13.717 (thirteen thousand seven hundred and seventeen) ordinary shares class A of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cent) and 96,875 (ninety-six thousand eight hundred seventy-five) ordinary shares class B of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cent) each.»

Version française:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 138.240,- (cent trente-huit mille deux cent quarante euros), divisé en 13,717 (treize mille sept cent dix-sept) actions ordinaires A de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune et 96.875 (quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze) actions ordinaires B de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, vol. 1555, fol. 20, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104794.2/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

**HIPPER S.A. - SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE
RENOUVELABLE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 113.485.

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Comparu:

Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme HIPPER S.A. - SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 113.485, constituée suivant acte reçu le 16 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 696 du 5 avril 2006;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 4 août 2006; une copie du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme HIPPER S.A. - SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE, prédésignée, s'élève actuellement à EUR 33.138,- (trente-trois mille cent trente-huit Euros), représenté par 16.569 (seize mille cinq cent soixante-neuf) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 3 des statuts alinéa 3, le capital autorisé de la société a été fixé initialement à EUR 1.532.000,- (un million cinq cent trente-deux mille Euros) et le conseil d'administration a été autorisé, pendant une période de 5 (cinq) ans, à décider de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 3 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 4 août 2006 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 3 des statuts, a réalisé une quatrième tranche de l'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 1.600,- (mille six cents Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 33.138,- (trente-trois mille cent trente-huit Euros) à EUR 34.738,- (trente-quatre mille sept cent trente-huit Euros), par la création et l'émission de 800 (huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire, avec paiement d'une prime d'émission globale de EUR 109.296,48 (cent neuf mille deux cent quatre-vingt-seize Euros et quarante-huit cents), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par Monsieur Mathieu Janssens Van Der Maelen, demeurant à B-3080 Tervuren, 41, Jan Van Ruusbroecklaan.

V.- Que les 800 (huit cents) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement avec la prime d'émission en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société, prédésignée, de sorte que la somme de EUR 110.896,48 (cent dix mille huit cent quatre-vingt-seize Euros et quarante-huit cents) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, les trois premiers alinéas de l'article 3 des statuts sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

«The corporate capital is fixed at EUR 34,738.- (thirty-four thousand seven hundred thirty-eight Euros), represented by 17,369 (seventeen thousand three hundred sixty-nine) shares of EUR 2.- (two Euros) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the shareholders' request.

The board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by EUR 1,497,262.- (one million four hundred ninety-seven thousand two hundred sixty-two Euros) in order to raise it from EUR 34,738.- (thirty-four thousand seven hundred thirty-eight Euros) to EUR 1,532,000.- (one million five hundred thirty-two thousand Euros) as the case may be by the issue of new shares of a par value of EUR 2.- (two euros) each, having the same rights as the existing shares.»

101228

Version française:

«Le capital social est fixé à EUR 34.738,- (trente-quatre mille sept cent trente-huit Euros), représenté par 17.369 (dix-sept mille trois cent soixante-neuf) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

Toutes les actions seront au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 1.497.262,- (un million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-deux Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 34.738,- (trente-quatre mille sept cent trente-huit Euros) à EUR 1.532.000,- (un million cinq cent trente-deux mille Euros) le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de EUR 2,- (deux Euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Graziano, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, vol. 155S, fol. 5, case 2. – Reçu 1.108,96 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

J. Elvinger.

(104917.3/211/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

**HIPPER S.A. - SOCIETE INTERNATIONALE POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE
RENOUVELABLE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 113.485.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43807 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

J. Elvinger.

(104919.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

GO-SOFT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

H. R. Luxemburg B 98.794.

AUSZUG

Gemäss Teilübertragungsurkunde vom 1sten September 2006, aufgenommen durch den Notar Aloyse Biel, mit dem Amtssitze zu Esch-sur-Alzette, registriert in Esch-sur-Alzette, den 5. September 2006, volume 920, folio 55, case 9, ist das Gesellschaftskapital der Gesellschaft wie folgt gezeichnet:

Dame Ursula Schichtel, Kaufmännische Angestellte, wohnhaft in D-54298 Igel, 3, Zum Hauenborn . . .	99	Anteile
Dame Astrid Gorbauch, mathematisch technische Assistentin, wohnhaft in D-51371 Leverkusen, 16B, Langenfelderstrasse.	1	Anteil
Total: hundert Anteile	100	Anteile

Danach hat die Generalversammlung entschieden:

- den Rücktritt der Fräulein Eva Gorbauch, Diplom Betriebswirtin, wohnhaft in D-40231 Düsseldorf, 37, Kempgensweg, als technische Geschäftsführerin vom 30. Juni 2006 anzunehmen.
- Frau Astrid Gorbauch, vorbenannt, als technische Geschäftsführerin, rückwirkend vom 1sten Juli 2006 an, zu ernennen.
- Festzulegen dass in allen Geschäften, die Unterschriften der beiden Geschäftsführer der Gesellschaft erforderlich sind.

Auszug befreit auf ungestempeltem Papier zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 12. September 2006.

A. Biel

Notar

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU03972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104616.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

GABRIELLA LUXEMBOURG (ERISA 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 379.350,-.

 Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 94.977.

En date du 12 septembre 2006 l'Associé Unique a décidé de renommer:

Conseil d'Administration:

Christian Tailleur, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Claude Beffort, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Diarmuid Cummins, avec adresse professionnelle à Westfieldbury Westland Green, SG11 2AL, Little Hadham-Hertfordshire, United Kingdom, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Réviseur d'Entreprise:

KPMG en tant que Réviseur d'Entreprise de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104660.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

LES COMPAGNONS DU TERROIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.833.

L'an deux mille six, le vingt et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LES COMPAGNONS DU TERROIR, S.à r.l., ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 468.330, constituée suivant acte reçu le 2 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 224 du 8 juin 1994.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

 Transfert du siège social de la société de L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2005.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

 Il est décidé de transférer le siège social de la société de L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2005 et de modifier en conséquence l'article 2, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

 «**Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est fixé à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, vol. 155S, fol. 18, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104924.3/211/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

GABRIELLA LUXEMBOURG (ERISA 3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.803.400,-.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 94.976.

En date du 12 septembre 2006 l'Associé Unique a décidé de renommer:

Conseil d'Administration:

Christian Tailleur, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Claude Beffort, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Diarmuid Cummins, avec adresse professionnelle à Westfieldbury Westland Green, SG11 2AL, Little Hadham-Hertfordshire, United Kingdom, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Réviseur d'Entreprise:

KPMG en tant que Réviseur d'Entreprise de la compagnie avec effet immédiat et pour une période indéterminée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104663.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

GABRIELLA LUXEMBOURG (NON ERISA), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.095.000,-.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 94.963.

En date du 12 septembre 2006 l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de renommer:

Conseil d'Administration:

Christian Tailleur, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Claude Beffort, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Diarmuid Cummins, avec adresse professionnelle à Westfieldbury Westland Green, SG11 2AL, Little Hadham-Hertfordshire, United Kingdom, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Réviseur d'Entreprise:

KPMG en tant que Réviseur d'Entreprise de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104672.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

PIAGGIO ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.369.425,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.046.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale tenue en date du 15 septembre 2006

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue en date du 15 septembre 2006, que:

- Le mandat de Réviseur d'Entreprises de KPMG AUDIT LUXEMBOURG a été renouvelé pour l'exercice prenant fin au 31 mars 2007.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105688.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

GABRIELLA LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.895.600,-.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 94.964.

En date du 12 septembre 2006 l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de renommer:

Conseil d'Administration:

Christian Mark Cecil Purslow, avec adresse professionnelle au 66, The Grove, GB-KT2 7HX Kingston upon Thames en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Christian Tailleur, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Claude Beffort, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Diarmuid Cummins, avec adresse professionnelle au Westfieldbury Westland Green, SG11 2AL, Little Hadham-Hertfordshire, United Kingdom, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Réviseur d'Entreprise:

KPMG en tant que Réviseur d'Entreprise de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104676.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

JOBELUX S.A.H., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2132 Luxemburg, 36, avenue Marie-Thérèse.
H. R. Luxemburg B 20.360.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 8. September 2006 hervor dass:

Frau Ursula Koerner, Mike Koerner und Joachim Koerner aus dem Verwaltungsrat ab den heutigen Tag austreten.

Als neue Verwaltungsratsmitglieder werden genannt:

- Herr John Weber, Steuerberater, geboren in Wiltz am 17. Mai 1950, wohnhaft in L-2672 Luxemburg, 15, rue de Virton,

- Herr Guy Lanners, Steuerberater, geboren in Luxemburg am 9. September 1965, wohnhaft in L-8023 Strassen, 1, rue des Anémones,

- Herr Aniel Gallo, Wirtschaftsprüfer, geboren in Torre Amunziata (Italien) am 6. Februar 1962, beruflich wohnhaft in L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

Alle Mandate treten am heutigen Tag in Kraft und dauern bis zur Generalversammlung des Jahres 2012.

Herr Rainer Beyreuther tritt als Rechnungskommissar ab dem heutigen Tag aus.

Als neuer Rechnungskommissar wird die Gesellschaft FIDU-CONCEPT, S.à r.l., mit Sitz in L-2132 Luxemburg, 36, avenue Marie-Thérèse ernannt.

Das Mandat beginnt am heutigen Tag und endet mit der Generalversammlung des Jahres 2012.

Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung von 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxemburg nach L-2132 Luxemburg, 36, avenue Marie-Thérèse verlegt.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104795.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

JET SUPPORT SERVICES EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.
R. C. Luxembourg B 74.037.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Signature.

(104972.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

101232

E.C.I.L. BUREAUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, am Bruch.

R. C. Luxembourg B 67.338.

Assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2006

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée E.C.I.L. BUREAUTIQUE, S.à r.l., ayant son siège social à Crauthem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.338, à savoir:

- Monsieur Alain Louis Lang, commerçant, né à Merlebach/Moselle (France), le 18 février 1959, demeurant à F-57490 L'Hôpital, 30, rue des Jardins (France), et
- Monsieur Gad David Elfassy, directeur commercial, né à Haifa (Israël), le 10 août 1963, demeurant à F-94130 Nogent-sur-Marne, 55, avenue de la Belle Gabrielle (France).

Les associés sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3327 Crauthem, Zone Industrielle, 4, am Bruch, à L-3327 Crauthem, Zone Industrielle, 8, am Bruch, Hall n° 2.

Crauthem, le 8 septembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

A.L. Lang / G.D. Elfassy

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06499. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104813.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

LORD & BERRY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 89.918.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 11 septembre 2006 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. Nomination de quatre administrateurs en la personne de:
 - Monsieur Marc Koeune, économiste, né à Luxembourg, le 4 octobre 1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né à Vielsam (Belgique), le 16 janvier 1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Madame Nicole Thommes, employée privée, née à Arlon (Belgique), le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Madame Andrea Dany, employée privée, née à Trier (Allemagne), le 14 août 1973, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;
3. Nomination du Commissaire aux comptes CeDerLux SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104918.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.